

## Commune de Lausanne

### Postulat : De la route à la rue

La ville de Lausanne a entamé une mue qui vise à remettre au cœur de la ville l'ensemble des mobilités, qu'elles soient motorisées ou douces et ce dans un équilibre facilitant le vivre ensemble et la vie citadine. Il existe toujours - pour le postulant - un déséquilibre donnant une place prépondérante au trafic motorisé dans l'espace public ; si bien que la plupart des rues lausannoises ressemblent davantage à des routes qu'à des rues conviviales où la préférence est donnée aux personnes vivant cet espace.

En ce sens, il nous semble que la focale devrait être de rappeler toujours au trafic motorisé qu'il est invité à traverser un lieu de vie avant tout. Une rue habitée est et devrait toujours être perçue en premier lieu comme un espace de vie et en second lieu - uniquement - comme un axe de circulation.

À cet effet, il existe un vaste panel de mesures que la Municipalité est invitée à étudier au travers de ce postulat. Certaines d'entre elles sont déjà menées et ne sont mentionnées ici que par souci de complétude.

En premier lieu, il s'agirait de mener des études extensives permettant de déterminer quels espaces publics pourraient être à terme transformés en zone piétonne ou en zone de rencontre que cela se produise dans l'hyper centre ou bien dans les quartiers. Il existe encore de nombreuses possibilités à exploiter.



Figure 1 - Rue de Bourg 1955-60



Figure 2 - Rue de Bourg aujourd'hui



Figure 3 - Zone de rencontre St Gall

En parallèle, il s'agirait aussi de déterminer dans les rues où transports publics, mobilité douce et motorisée doivent cohabiter quels sont les aménagements à mettre en place pour qu'il soit clair que les véhicules de tous types, motorisés ou non, sont avant tout des invités dans un espace habité. Il

pourrait s'agir par exemple, de limiter la vitesse de déplacement des véhicules de tout type, de modifier les revêtements, de mieux faire cohabiter les flux en misant sur une cohabitation bien pensée.

Il s'agit aussi de rappeler que les piétons sont les plus vulnérables dans la jungle de la mobilité. Ainsi, les trottoirs et les espaces piétonniers ne devrait pas se voir adjoindre de pistes cyclables, de parkings pour motos, ou pour voitures. Les espaces pour les différentes formes de mobilité devraient disposer de revêtements spécifiques afin d'augmenter la sécurité de tous. Afin d'assurer la sécurité des cyclistes, leurs voies devraient être réservées (ni piétons, ni trafic motorisé), mais aussi être continues.

Voici quelques illustrations.



Figure 4 - Mittelstrasse, Bern

Figure 5 - Exhibition road, Londres



Figure 6 - Seftingenstrasse, K niz

Figure 7 - Escher-Wyss Avant



Figure 8 - Escher-Wyss Apr s

Il s'agit aussi de continuer la réflexion sur la gestion des places de parcs et sur leurs emplacements d'un point de vue stratégique. L'équilibre permettant à tous de bien vivre Lausanne doit toujours être remis sur l'établi.

Voici quelques pistes de réflexions afin de réaffirmer que dans les rues résidentielles, le trafic sous toutes ses formes devrait se soumettre aux autres fonctions de la rue.



Figure 9 - Place du midi, Sion, Avant



Figure 10 - Place du midi, Sion, Après

En résumé, le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier, dans le cadre notamment de la révision du PDCOM et du PGA, la possibilité d'une vraie politique de passage d'une logique de route à une logique de rue, en étudiant :

- La création de nouvelles zones piétonnes ;
- La réduction du nombre et de largeur des voies pour le trafic individuel motorisé (rues à sens unique, une seule voie pour chaque sens, etc.) ;
- L'élargissement des trottoirs et des bandes ou pistes cyclables ;
- La réduction du nombre de places de stationnement en surface sans appliquer la règle de compensation de manière rigide ;
- L'utilisation de divers revêtements ;
- La limitation de la vitesse des véhicules qu'il soit motorisés ou non dans les zones denses d'habitations ;
- L'optimisation de la gestion des différents flux de mobilité (piétons, vélos, transports en commun, motorisés)

Pour le PSL

Vincent Brayer

Pour les Verts

Alice Genoud